

Stéphanie MOREL*Ecole, territoires et identités :
l'idéal scolaire républicain à l'épreuve de la réforme territoriale
et du pluralisme culturel***RESUME DE LA THESE**

Cette thèse porte sur les hésitations et les ambivalences de l'Education nationale entre la remise en cause du paradigme républicain et la volonté de maintenir le rôle d'impulsion de l'Etat, dans le cadre d'une réflexion générale sur les transformations de l'action publique. Elle propose une sociologie des politiques publiques d'éducation des années 1970 à aujourd'hui. A partir d'une analyse cognitive des politiques publiques et d'une étude empirique du fonctionnement institutionnel est examinée la manière dont est défini, se construit et s'exprime le compromis entre les exigences universalistes de l'Etat et les pluralismes, notamment la diversité territoriale et le pluralisme ethnoculturel. Les années 1975-1980 avaient vu naître une *gouvernance éducative* et une gestion ethnoculturelle de la scolarisation des enfants étrangers caractérisées par un effort normatif pour concilier les ambitions universalistes de l'Etat et la fragmentation de l'action publique. Or, la caractéristique de cette gouvernance *à la française* est précisément de reposer sur une conciliation normative entre le *référentiel d'équilibre* et le *référentiel de marché*, entre le centre et le niveau local, entre l'idéal unitaire et la philosophie de l'action différencialiste encouragée par la *modernisation du service public*.

En effet, il est né des politiques de changement social des années 1970-1980 en matière d'éducation une régulation croisée d'un nouveau genre entre unitarisme national-républicain et différencialisme territorial et ethnique. Cette reconfiguration de l'action publique, assortie d'un appel aux thématiques de la citoyenneté et à la démocratie locale, permet aujourd'hui de préserver la fonction politique d'une école dont le caractère *national* et *public* s'est épuisé, tout en gérant le développement de ses fonctions économiques et sociales qui en font une *Ecole-Providence*.

Cependant, l'étude croisée de la double tension de la citoyenneté entre altérité et civilité d'une part et, d'autre part, de l'action publique entre centralisme et différenciation montre que la réforme de l'Education nationale apparaît aussi comme un désengagement de l'Etat face à une question aussi sensible que celle de l'ethnicité. Déléguée à un *réseau d'action publique* spécialisé en matière d'intégration, la question des relations interethniques est renvoyée au niveau local, dissoute dans la question de la politique de la ville et gérée par des acteurs pris en étau entre des répertoires d'action différencialistes et la mise en avant d'un républicanisme imposé par la nature même des finalités des politiques sociales et éducatives. Despécifiée dans les politiques spécifiques d'intégration, prééminente dans les politiques territoriales de droit commun et de la ville, la question des relations interethniques est ignorée et détournée, dans des rhétoriques publiques qui laissent apparaître le poids de l'enjeu politique d'une question dont l'illégitimité politique explique le déni et l'absence de projet national. Le développement des médiations et le recours aux associations - qui définissent précisément la *gouvernance éducative* - apparaissent alors pour l'Etat régulateur comme un moyen de gérer les relations interethniques sans compromettre sa légitimité. Le dilemme de l'intégration se résout donc au quotidien, entre l'égalitarisme et la prise en compte des identités.

Au-delà du critère de la nationalité, l'origine ethnique constitue aujourd'hui un élément de la fracture urbaine et sociale, et un critère de la définition de frontières symboliques entre les groupes. Entre territorialisation et ethnicisation, les ambiguïtés des politiques territorialisées et le désengagement politique de l'Etat attisent la stigmatisation des populations immigrées sur certains territoires et les réactions identitaires de ces populations. Aujourd'hui, la

problématique des relations interethniques place l'Etat face à une question soigneusement évitée, celle des identités.

La *révolution* normative issue des réformes de l'action publique éducative engagées depuis une vingtaine d'années constitue bien une adaptation des régulations traditionnelles à la complexité sociale. Mais elle signifie aussi un renvoi à la périphérie de certaines contradictions sociales, ainsi que le problème de l'intégration sociale et territoriale des populations d'origine étrangère le démontre.

CURRICULUM VITAE

Stéphanie Morel

e-mail : stephaniemorel@club-internet.fr

FORMATION

1995- 2000 : Doctorat en Science Politique, Université de Paris 1.

Titre de la thèse : *Ecole, territoires et identités : l'idéal scolaire républicain à l'épreuve de la réforme territoriale et du pluralisme culturel dans la France contemporaine*, soutenue le 18 décembre 2000 à la Sorbonne.

Jury composé de Pierre Birnbaum (Université de Paris 1, Directeur de recherche), Bernard Charlot (Université de Paris 8), Jacqueline Costa-Lascoux (CNRS-CEVIPOF), Yves Déloye (IEP de Strasbourg), Françoise Dreyfus (Université de Paris 1, Présidente du Jury) et Guy Saez (CNRS-CERAT/IEP de Grenoble).

Mention très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité.

1995 : DEA de Sociologie Politique, Université de Paris 1.

Titre du mémoire : *La solidarisme de Léon Bourgeois et la résolution de la question sociale (fin du XIX^e-début du XX^e siècle)*, sous la direction de Pierre Birnbaum.

1994 : Maîtrise de science politique, « Sociologie politique », Université de Paris 1.

1993 : Licence d'Administration publique, Université de Paris 1.

1992 : DEUG d'Administration Economique et Sociale, Université de Paris 1.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS

Publications :

- *Ecole, territoires et identités. Les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, à paraître aux Editions L'Harmattan (Logiques politiques).
- « Le solidarisme et la résolution de la question sociale au tournant du XX^e siècle : efficace idéologique et légitimation républicaine », proposition d'article à la *Revue française de Science politique*.
- « Ségrégation sociale et ethnicisation scolaire », in *Ethnicité et ethnicisation à l'école*, sous la direction de Françoise Lorcerie (Institut national de recherche pédagogique /ESF, à paraître)

Communications :

- Organisation d'une Journée d'études sur le thème : « Territorialisation des politiques publiques et ethnicisation du territoire. Une catégorisation peut-elle en cacher une autre ? » (en collaboration avec Françoise de Barros), intervention : « Territorialisation ou ethnicisation ? Le cas des politiques publiques d'éducation », Association Française de Science Politique (groupe Politiques publiques), le 11 janvier 2002.
- « Les politiques d'éducation à l'épreuve du local et de l'ethnicité aujourd'hui », intervention à la Journée d'études sur la territorialisation de l'action éducative organisée par le groupe de

recherche ESCOL (Education-Socialisation-Collectivités locales, Université de Paris 8), le 22 juin 2001.

Recherche :

- **1999-2000** : Contrat de recherche avec l'Institut National de Recherche Pédagogique pour l'élaboration d'un dossier thématique sur l'ethnicité et l'ethnisation à l'école.
- **1999-2000** : Participation au projet de recherche de l'Institut National de Recherche Pédagogique, « Le système scolaire et les enseignants face aux difficultés des élèves dans les ZEP »
- **1995-1998** : **Allocation de recherche** - Ministère de l'Education nationale. Thèse de doctorat de Science politique, PARIS 1/Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne.

ENSEIGNEMENTS

2001-2002 : ATER en Science politique à l'Université de Poitiers

- Cours magistral de « Sociologie politique » (DEUG de Droit)
- Cours magistral de « Science administrative » (Maîtrise d'AES)
- Cours magistral de « Politique de la Communication » (Magistère en Droit des techniques de l'information et de la communication)
- Cours magistraux de « Culture générale » à l'Institut d'Etudes Judiciaires de Poitiers (préparation au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la Magistrature)

2000-2001 : ATER en Science politique à l'Université de Versailles Saint-Quentin

- Cours magistral de « Pensée politique et théorie des droits de l'homme » (Licence de Science politique)
- Travaux dirigés de « Pensée politique et théorie des droits de l'homme » (Licence de Science politique)
- Travaux dirigés de « Droit constitutionnel » (DEUG de Droit)

1999-2002 : Cours magistraux annuels à l'IUFM de Paris sur le thème « Ecole, territoires et identités : problématiques sociales et enjeux institutionnels actuels »

1999-2000 : Chargée de TD en « Méthodologie du droit » (DEUG de droit) à l'Université de Paris 1

1999 : Conférences sur « L'organisation de la Justice en France » aux Archives Nationales (Ministère de la Justice) à destination des publics des centres sociaux, des missions locales, d'organismes de réinsertion sociale et d'instituts de formation (participation à la formation « Préformation Femmes-Relais » à l'Institut Régional de Travail Social de Paris-Ile de France).

1999 : Cours en « Analyse des données-Méthode des sciences sociales » (Licence d'AES) à l'Université de Paris 8.